

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 22/54-07

Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES FORETS COMMUNALES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2^{ème}/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue une aide de 7620 € à la commune de VIEUX-FERRETTE pour la rénovation et la mise en sécurité de la Tour du Rossberg ;
- ❖ précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 89689, chapitre 204, nature 20414, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions